Comment l'Andra prend-elle en compte le risque sismique sur ses centres de stockage ?

ÉVALUER

Pour garantir la sûreté d'une installation, l'Andra détermine le niveau de risque sismique auquel elle doit résister. Pour cela, l'Agence recueille et combine plusieurs types de données :

LES SÉISMES ENREGISTRÉS
par un appareillage moderne **depuis 1962** et leur intensité

LES SÉISMES HISTORIQUES (DEPUIS L'AN 400)
et leur intensité éventuelle

ÉVALUER par méthode probabiliste la fréquence de mouvements sismiques sur une période de temps donnée

LE TYPE D'OUVRAGE
(stockage en surface / ouvrage souterrain, durée de vie, etc.)

PRÉVENIR ET LIMITER LES CONSÉQUENCES

L'Andra adapte le dimensionnement et la surveillance de ses installations selon le risque évalué avec :

DES « MARGES » CONSÉQUENTES
prises pour assurer la robustesse des installations : renforcement des matériaux, des fondations, etc.

DES OUTILS INFORMATIQUES DÉDIÉS
pour identifier les zones à renforcer (murs, planchers, locaux électriques, etc.)

UNE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ SISMIQUE
pendant toute l'exploitation de ses installations et un contrôle **tous les dix ans** de leur résistance aux séismes (le réexamen de sûreté, cf. p.13)

DES SYSTÈMES D'ALARME, DES PLANS DE SECOURS ET DES PROCÉDURES D'INTERVENTION D'URGENCE